L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 10 FEVRIER 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Journal quotidien, une année d'avance... $12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance... $5

L'abonné ne pourra cesser sa souscription sans donner avis par écrit une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

☞ AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'Abeille, pour la publication pendant l'année prochaine entière, 1846, de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de **UNE PIASTRE** pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.

Nlle-Orleans, 27 décembre 1845.

Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.

PAQUEBOT REGULIER ENTRE LES ATTAKAPAS ET LA NOUVELLE ORLEANS.

Le bateau à vapeur NATHAN HALE, capitaine J. Harrington, fera les voyages comme paquebot régulier, pendant la saison, entre la Nouvelle Orleans, St. Martinville, et les ports et positions intermédiaires.

☞ Le NATHAN HALE est presque neuf, très fort, très [illegible] et est bien convenable pour la navigation [illegible]. Les propriétaires sollicitent une partie du patronage public. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LAFOREST & SQUIRES, 28 Vieille Levée ou à THOMAS WARREN, 57 Tchoupitoulas.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.

BATEAUX A VAPEUR PORTANT LA MALLE.

POUR BATON-ROUGE, Port Hudson, Bayou Sarah, Pointe Coupée, Tunica, Fort Adams, et les ports intermédiaires.

En conséquence d'un changement dans le transport de la malle par cette route, les jours de départ suivants ont été adoptés à savoir:

Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine Hart, partira de la Nouvelle Orleans tous les dimanches et jeudis à 10 heures du matin, [illegible] ports intermédiaires. A son retour il partira de Bayou Sarah tous les mardis et vendredis à 11 heures du matin.

Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine W. Bard, partira de la Nouvelle Orleans tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin, pour Fort Adams et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou Sarah tous les lundis et jeudis à 11 heures du matin.

Prix du passage.—Au dessous de Donaldsonville... Au dessus de... pour Baton Rouge et Bayou Sara...

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

Wm. H. AVERY, 88, Gravier.

Nouveaux arrangements pris par le bateau à vapeur HELEN,

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.

POUR LA BALIZE. Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira tous les samedis à 10 heures, arrivant à la Balize, et partant de la Balize le dimanche matin à 10 heures, il arrivera à la Nouvelle Orleans tous les lundis au soir.

POUR LA POINTE A LA HACHE. Partant de la Nlle Orleans tous les mercredis à 9 heures du matin pour la Pointe à la Hache, il sera de retour le jeudi suivant dans l'après midi.

Par ce nouvel arrangement les passagers allant à la Balize [illegible].

Les connaissements et la marche de l'HELEN sont supérieurs à ceux de tout autre bateau faisant les mêmes voyages.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à ROBERT MURPHY, 62, Vieille Levée.

22 nov

POUR BAYOU-SARA.—Le beau steamer neuf, BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, fera pendant toute l'année ainsi que l'hiver, le service de paquebot régulier entre le Bayou Sara et la Nouvelle Orleans, en touchant à tous les ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orleans tous les lundis et jeudis à 10 heures du matin et du Bayou Sara tous les mercredis à 10 heures du matin. [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à OMER LAUVE, 19, Toulouse.

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE

POUR la BALISE. Le steamer WAVE, capt J. C. Northup, partira positivement de la Nouvelle Orleans tous les samedis à 10 heures A.M. [illegible]

JACQUES LAROSE, 7 Vieille Levée.

POUR LES ATTAKAPAS par l'Atchafalaya. Le bateau à vapeur ST. MARY, capitaine R. Meeker [illegible]

JOHN HALL, No. 8 Front Levée.

POUR OPELOUSAS. Le [illegible] JONES, capitaine G. W. Haygood, partira [illegible]

J. F. BERCIER & Co., 54, Vieille Levée.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE. Le steamer FAME, capitaine A. Dugas [illegible]

BRAUD & LANDRY, 34 Bienville.

POUR NEW-YORK.—Ligne de l'Union. [illegible] le navire ST. MARY, capitaine Foster [illegible]

J. W. STANTON & Co.

POUR NEW-YORK.—Le navire CANTON [illegible]

J. W. STANTON & Co., Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—La barque paquebot SOPHRONIA, capt Bassett [illegible]

J. W. STANTON, Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Le navire paquebot SARTELLE, capitaine Taylor, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à JAS. E. WOODRUFF, 60 Camp.

28 janv

N. B. Les navires de cette ligne déchargent leurs cargaisons à New York au quai d'Orleans, au bas de la rue Wall.

POUR NEW-YORK.—Le brick CAPTAIN TOM, capitaine Smalley, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62 Camp.

23 jan

POUR NEW-YORK. (Ligne de la Louisiane et New York.) Le navire paquebot OSWEGO, capitaine Johnston, partira [illegible] s'adresser à bord ou à JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

13 jan

POUR PHILADELPHIE. Le brick [illegible] NAHANTIS capitaine Reed [illegible] RICKER & PEARSON, 62 Camp.

9 fev

POUR PHILADELPHIE.—La goelette NEW YORK, capt. Sleeper, a la plus grande partie de son chargement engagé et partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62, Camp.

26 janv

POUR BOSTON.—La barque paquebot de la ligne de Pearson, SOPHRONIA, capt. Bassett, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62 Camp.

7 fev

POUR BOSTON.—Le beau navire JUDAH TOURO, capt. Marcey, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

7 fev

POUR BOSTON.—Le navire ALESTO, capt Cook, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

7 fev

POUR BOSTON.—La barque BARRINGTON, capitaine Barker, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. RICKER & PEARSON, 62, Camp.

2 fev

POUR BOSTON.—(Paquebot de la ligne de Boston et la Nouvelle Orleans)—Le navire de première classe DIANA, capitaine Fred. Howes, ayant la moitié de son chargement engagée et allant à bord, partira sous le plus bref délai. Pour reste de fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à HARROD, DARLING & Co. 49 Commune.

27 jan

ON A BESOIN d'un navire pouvant porter 1,000 barils, afin de transporter un fret aux Antilles. S'adresser de suite à VANCE & LEPPER, 34, Bienville.

29 janv

POUR SAVANNAH.—La goelette REVOLUTIONEER, capitaine Kempt, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62, Camp.

2 fev

POUR LA HAVANE.—Le brick T. STREET, capt J. R. McConnell, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements et des chambres séparées pour familles, s'adresser au capitaine à bord, au bas de la rue St Pierre, ou à REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas.

10 fev

POUR TABASCO.—Devant partir le 11 du courant—La goelette mexicaine de première classe LAURA VIRGINIA, capitaine Urricoechea, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, ayant de bonnes cabines, s'adresser à J. ROBERT Y GIRONA, 33, rue de la Commune.

4 fev

POUR CARDENAS—(Cuba)—Le brick MARGARETTA, capitaine Bearlest, partira pour le port ci-dessus sous peu. RICKER & PEARSON, 62, Camp.

2 fev

POUR CARDENAS—(Cuba)—Le brick LEVANT, capitaine Webster, est maintenant en chargement et partira sous peu. RICKER & PEARSON, 62, Camp.

9 fev

POUR VERA-CRUZ.—La goelette [illegible] JULIA, capitaine [illegible] quelques jours pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage à [illegible]

20 jan

POUR LE HAVRE.—Le [illegible] NARRAGANSETT, [illegible] partira promptement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à [illegible]

27 janv

POUR MARSEILLE.—Le [illegible] APPGHAN, capitaine Dryer, [illegible] Pour passage, s'adresser à [illegible] H. GAR[illegible]

24 janv

NOUVELLE-ORLEANS:

MARDI MATIN, 10 FEVRIER 1846.

L'Assemblée Générale s'est réunie hier. Comme on pourra le voir par le rapport, l'organisation du Sénat s'est faite promptement et sans difficulté; celle de la Chambre, au contraire, a marché fort lentement à cause des droits opposés de MM. A. C. Bullitt et Sam. Locke, qui se présentaient tous deux comme représentans élus du troisième district. Dès le début de la discussion, M. Bullitt a déclaré avec beaucoup de convenance et de dignité qu'il ne voulait en aucune façon entraver l'organisation de la Chambre, et il a proposé à son compétiteur de se retirer jusqu'après l'élection des officiers: alors la Chambre aura pu s'éclairer sur leurs droits respectifs. M. Locke, qui paraissait fort hostile à l'examen des retours et fort décidé à garder son siége coûte que coûte, a positivement refusé la proposition de M. Bullitt; et par sa persistance sans égale a tenu pendant plusieurs heures la Chambre dans un état de trouble et de confusion. L'ancien greffier, M. Landry, qui s'était chargé des mêmes fonctions en attendant l'élection du nouveau greffier, a contribué pour sa bonne part à la continuation du trouble par l'entêtement avec lequel il a appelé le nom de M. Locke, sous le prétexte que, lui, M. Landry, avait examiné les retours, qu'il connaissait la loi, et que sa conviction était que M. Locke avait reçu la majorité des voix et avait droit à son siége. Après une longue discussion, M. Moïse a enfin amené une solution en proposant que nul des deux prétendans ne fut autorisé à prendre part aux actes de l'Assemblée et ne fut considéré comme membre avant la fin de l'organisation. M. Moïse, tout locofoco qu'il est, a agi avec la plus louable impartialité. Il a affirmé que l'ex-greffier n'avait rien à voir en toute cette affaire, que *son opinion ne valait pas un fétu*, et qu'il n'avait aucun droit de l'imposer à la Chambre. Tout ce qu'il faut, a ajouté M. Moïse, c'est de vérifier les droits respectifs de M. Bullitt et de M. Locke; c'est en un mot d'examiner les retours, et cela se pourra faire aussitôt que la Chambre sera organisée! Il a ensuite adressé quelques reproches, pleins de mesure, à M. Locke pour ne pas s'être soumis à la décision de la Chambre; et il lui a cité l'exemple de M. Bullitt dont la conduite a été remarquable de déférence et de dignité. La motion de M. Moïse a été emportée par un vote unanime; et en conséquence les deux prétendants ont été exclus de toute participation aux actes de la Chambre, jusqu'après l'enquête qui établira les droits de l'un d'eux.

Le délai causé par cet incident, a fait que la Chambre a pu élire seulement un Orateur, un greffier en chef, un greffier aux minutes et un rapporteur. Les autres officiers seront sans doute élus ce matin. L'on pourra alors s'occuper de la discussion des droits de MM. Bullitt et Locke. Si la Chambre continue à obéir au sentiment d'équité qui a guidé sa conduite dans la séance d'hier, nous aurons le plaisir de voir M. Bullitt prendre son siége comme l'un des représentans choisis par les électeurs légaux du 3e district.

LEGISLATURE.

Ouverture de la session.—La première session depuis l'adoption de la nouvelle Constitution, a commencé hier.

Sénat.—La séance est ouverte à onze heures un quart. M. Félix Garcia est provisoirement appelé au fauteuil, et M. H. Davis au siége de secrétaire. On compte 23 membres présents.

Sur motion de M. Scott les membres sont assermentés.

On procède ensuite à la nomination du secrétaire. M. Davis est proposé par M. Wm. B. Scott, et élu par acclamation.

M. Brashear fait remarquer qu'il ne faudrait pas que cette nomination fut prise comme un précédent, parce que la Constitution prescrit impérieusement le vote *viva voce*.

M. Marks propose de procéder à la nomination d'un secrétaire adjoint.

M. Soule dit que rien ne presse, qu'il vaut mieux attendre que le sénat soit plus au complet.

Cependant le sénat décide que l'on procédera à la nomination et M. Ste-Colombe Davis est élu à l'unanimité.

M. Lemaitre est élu sergent d'armes. Il a obtenu 17 voix et son compétiteur, M. Major, 8.

M. Gras est élu portier sans opposition.

M. Soulé propose de renvoyer à vendredi la suite des nominations d'employés. Il motive sa motion sur ce que beaucoup de membres sont absents et sur ce que rien ne presse.

M. Parham ne voit pas l'utilité de ce renvoi. On connaît les candidats, chacun sait déjà à présent pour qui il votera. Un retard est donc inutile, d'autant qu'il ne saurait amener de meilleurs choix.

Le Sénat décide que la suite des nominations est ajournée à mercredi.

M. Brashear présente une pétition relative à l'élection contestée des Opelousas, il en demande la lecture et le dépot momentané sur le bureau.

M. Robert C. Nicholas demande qu'il soit nommé un comité de trois membres à l'effet de chercher dans la maison d'Etat un local plus convenable pour le Sénat, avec autorisation de le meubler.

M. Kenner fait remarquer qu'il convient, avant de s'occuper d'une nouvelle motion, de prendre une décision sur la pétition présentée par M. Brashear. Il en demande la lecture. Adopté.

La pétition est lue et déposée sans opposition.

La motion de M. Nicholas est ensuite adoptée sans opposition. Le président pro temp. nomme pour composer le comité MM. Nicholas, Soulé, et Parham.

Sur motion de M. Daunoy, le Sénat décide, après une légère discussion, qu'il adopte provisoirement les anciens règlemens du Sénat.

Le Sénat est suspendu un moment en attendant que la Chambre soit organisée, puis s'ajourne.

Chambre des Représentans.—La séance est ouverte à onze heures sous la présidence provisoire de M. Newport.

En faisant l'appel nominal, le greffier de la dernière chambre, M. T. Landry, dit en appelant le nom de M. Lock, qu'il avait examiné les retours faits au secrétaire d'Etat et qu'il était d'opinion que M. Locke avait eu la majorité des votes donnés, que par ces motifs, il avait cru devoir appeler son nom.

M. Bullitt dit que les retours des commissaires d'élection prouvent qu'il a obtenu dans le troisième district une majorité de trente-sept voix; qu'il doit par conséquent à ses constituans de défendre son siége. Mais pour ne pas entraver l'organisation de la chambre, il consentait à se retirer pourvu que son compétiteur en fit autant—jusqu'à ce que la chambre eut prononcé là-dessus après mur examen.

M. Locke refuse de se retirer.

M. Gayaré demande que la question soit ajournée; adopté. En conséquence on continue l'appel nominal. On compte soixante-dix membres présens.

M. Grillon propose d'élire l'orateur.

M. Gayaré désire savoir d'abord si les deux membres qui se disputent le siége du troisième district, s'abstiendront de voter. Ce qu'il y a de sur c'est qu'ils ne peuvent pas voter tous les deux.

M. Locke dit qu'il a droit de prendre part aux travaux de la chambre.

M. Bullitt répète que les retours lui donnent droit au siége contesté, que cependant il consent à se retirer pour ne pas interrompre les travaux de la chambre; mais seulement à la condition que M. Locke en fera autant. Il n'a pas seulement ses droits à soutenir, mais ceux de ses constituans.

M. Moïse prie le président temporaire de donner au greffier des instructions sur le nom qu'il fallait appeler.

Le greffier dit que M. Locke a droit de siéger.

M. Gayarré fait remarquer que le juge n'avait décidé en faveur de l'un ou l'autre, qu'on aille prendre les retours et la décision du juge sera une présomption qui donnera à l'un des deux le droit de siéger jusqu'à ce que la chambre aie prononcé sur la validité de l'élection.

M. Smith appuie.

M. Locke ne veut pas qu'on envoie chercher les retours. Le président dit que la motion n'est pas admissible, et il s'en suit une discussion fort confuse.

Pour en finir, M. Gayarré propose de faire retirer les deux candidats jusqu'à ce que la chambre soit organisée. Adopté.

M. Bullitt sort; mais M. Locke reste.

On procède à l'élection de l'orateur et M. Randall ayant obtenu quarante-huit voix, a été proclamé orateur de la chambre.

M. Randall prend son siége avec les cérémonies d'usage.

L'appel nominal, à l'effet d'assermenter les membres, soulève encore une nouvelle discussion sur l'élection contestée du 3me district, par la faute du greffier qui a jugé convenable d'appeler de nouveau le nom de M. Locke.

M. Smith soutient que d'après la décision de la Chambre, les noms des deux membres doivent être passés sous silence jusqu'après l'organisation, et que l'action d'assermenter les membres fait partie de l'organisation. En réponse au greffier, il dit que si l'on prend pour valables les votes donnés dans le deuxième et troisième district, M. Locke a la majorité, mais que si l'on compte seulement les votes donnés dans le troisième district (les seuls qui puissent être comptés), M. Bullitt est élu.

M. Gayarré soutient qu'aucun des deux réclamans ne doit être assermenté jusqu'à ce que la Chambre soit organisée.

L'orateur ne sait pas positivement si le vote de la Chambre est un ordre ou l'expression d'un désir. Si c'est un ordre les deux membres doivent se retirer.

M. Moïse soutient avec énergie que l'opinion du greffier ne prouve rien; qu'il n'est pas même un officier de la Chambre, et qu'il n'occupait son siége que par tolérance. Les seules preuves sont les retours. La Chambre doit d'abord s'organiser; une fois organisée, la question de l'élection contestée sera examinée et décidée.

Il dit que M. Locke aurait dû suivre l'exemple de M. Bullitt et se retirer. S'il l'avait fait, il aurait évité à la Chambre beaucoup de discussions inutiles et beaucoup de perte de temps.

M. Gayarré parle dans le même sens; ajoutant que le greffier n'avait pas même le droit d'ouvrir la bouche pour manifester une opinion à lui.

La question d'ajourner la cérémonie du serment pour les deux réclamans est décidée affirmativement à l'unanimité.

M. Ayraud est nommé greffier par 36 voix; Alex. Cavillier en avait obtenu 34.

M. Duplantier a été nommé greffier aux minutes.

M. Denis Corcoran est élu rapporteur sans opposition.

La Chambre s'ajourne.

Nomination faite Samedi par le Gouverneur.

Zenon Ledoux fils, secrétaire d'Etat, en remplacement de Robert C. Nicholas, démissionnaire.

Conseil de la première municipalité.—On présente une foule de pétitions sans intérêt.

[illegible] présente une ordonnance autorisant les [illegible] certaines restrictions [illegible] à la majorité d'une voix.

[illegible]—Une dame [illegible] Val[illegible]

Chronique Locale.

Williams F. Frazer a fait un affidavit devant le Recorder Génois, se plaignant d'avoir été volé rue St-Philippe en face du bal Washington. On lui a pris une montre en or, et un billet de $30—Jean B. Roussillon, h. c. l. et deux négresses, Fine et Euphrasie, ont été arrêtés sous l'accusation d'avoir commis ce vol.

L'affaire de Kennedy, accusé du meurtre de Waike, sera appelée jeudi à la cour Criminelle.

John Marshall a été envoyé devant la Cour Criminelle sous l'accusation d'avoir volé un habit.

Une boite de thé qu'on suppose avoir été volée est déposée à la police de la seconde municipalité.

L'affaire du duel est venue hier devant le grand jury; mais le seul témoin appelé a refusé de déposer pour ne pas s'incriminer. Les autres sans doute en feront autant et l'affaire en restera là.

Il n'y avait, hier, devant la Cour Criminelle, que des affaires d'assaut et batterie et autres sans importance.

Claude Avinend, rue de Chartres, a déposé une plainte devant le recorder Génois portant qu'on lui avait volé 12 chapeaux dans son magasin et qu'il avait reconnu sa propriété dans un magasin sur la Levée entre Dumaine et St Philippe. La police s'étant transportée sur les lieux avec un mandat spécial, on y a trouvé en effet cinq des chapeaux volés. Plus tard Manuel Toada a été arrêté pour les avoir vendus à J. Fernandez, le propriétaire du magasin de la Levée.

Cour de District.—Affaire Burnaud vs. Medrano. Les demandeurs n'ayant pas amendé leur pétition, l'affaire a été renvoyée.

Un arrimeur nommé Wm. Lennox est tombé hier dans la cale du navire St Mary, à quai en face de la rue des Ursulines, en roulant du coton, et s'est tué. L'enquête présidée par le coroner Rainos, a constaté la mort du malheureux.

☞ On nous prie de publier la communication suivante:

La pétition présentée à la séance du conseil de la Municipalité No. 3, en date du 29 décembre dernier, se plaignant de la conduite d'une femme de couleur, nommée Celeste Powell, habitant la rue Congrès, a été examinée vendredi dernier par le recorder de la Municipalité No. 3. Le recorder après avoir entendu les témoins à charge seulement, a prononcé les plaintes portées contre l'accusée *mal fondées*, et elle a été honorablement acquittée.

CONGRÈS.

31 Janvier—Le Sénat n'a pas siégé.

Chambre.—Diverses communications de l'exécutif sont distribuées aux membres. Parmi ces communications on en remarque une du département de la guerre, contenant une compilation des lois relatives aux lois sur les pensions. Après quelques discussions sur l'extravagance des dépenses de la chambre pour les frais d'impression, on ordonne l'impression de ces documents à 10,000 exemplaires.

On remarque aussi un rapport sur le département des postes, du quel il résulte que les dépenses de l'administration du 1er juillet 1844 au 1er juillet 1845, se sont élevées à............$ 4,116, 000
et les recettes à............" 4,320,675.

Après quelques discussions sans importance, la chambre adopte le bill relatif au mode de paiement des collecteurs des douanes et autres officiers.

On reprend ensuite la discussion des résolutions relatives à l'Orégon.

M. Andrew Johnson du Tennessee défend les droits des Etats-Unis sur tout l'Orégon et la nécessité de la dénonciation de l'occupation commune.

M. Bradford R. Wood de New-York, censure avec beaucoup de sévérité ceux qui cherchent à entrainer le pays à la guerre. Il est d'ailleurs d'opinion que la dénonciation doit être faite afin d'arriver à régler sans retard cette question par la voie des négociations sur la base du 49e dégré. La chambre s'ajourne.

Pennsylvanie.—Dès la fin de janvier, le trésorier d'Etat de la Pennsylvanie avait en banque la somme nécessaire pour payer la portion d'intérêt de la dette, échéant le 2 courant.

Canada.—On a reçu à Montréal la nouvelle que lord Cathcart avait été nommé gouverneur général du Canada. Le *Transcript* pense que la nomination d'un homme, si distingué par ses talents militaires, est justifiée pleinement par la situation précaire où se trouvent les relations entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Ce journal ajoute en même tems que treize mille hommes de troupes de ligne, dont deux compagnies de sapeurs et mineurs, ont reçu l'ordre de se rendre au Canada.

On assure qu'un prisonnier est mort, à Auburn, sous le fouet. Cet événement aura fait une véritable sensation.

La législature du Maryland a décidé qu'il y aurait des sessions biennales à l'avenir au lieu de sessions annuelles.

Haïti.—On a reçu à New-York des nouvelles de cette île qui vont jusqu'au 12 janvier.

La situation respective des Dominicains et des Haytiens est toujours la même. Des deux cotés on faisait de grands préparatifs pour une lutte décisive, et l'on croit qu'elle aura lieu dans le courant de février. Les Dominicains avaient bon espoir. Trois navires de guerre Haytiens sont récemment tombés entre leurs mains.

Il paraît que les Dominicains se sont adressés à l'Espagne pour en obtenir des secours qu'elle s'est empressée de leur accorder. Les navires de guerre Espagnols qui sont en ce moment réunis à la Havane n'auraient point d'autre mission que d'aider les Dominicains à triompher de leurs adversaires. Des officiers Espagnols se sont aussi, dit-on, rendus dans l'île afin de diriger les opérations des Dominicains. Si la nouvelle est vraie, elle est d'une assez haute importance.

On lit dans les Guêpes:

"Les femmes ont imaginé, depuis quelques temps, de plier leurs châles, pour les faire paraître plus grands, d'une façon ingénieuse qui leur donne par derrière à elles mêmes l'air d'un as de carreau. Les hommes marquent la taille de leurs habits, un peu au dessus du jarret. Cela à l'air de la moitié d'un géant sur la moitié d'un nain. Heureusement que leur chapeau, dont on a retréci les bords outre mesure, est maintenant si laid, que c'est peut-être la fin de cette hideuse coiffure."

FEUILLETON.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

QUATRIEME PARTIE.

(Voir les Nos. du 20 septembre au 9 février.)

LE PASSÉ.—(Suite.)

Le comte avait dit vrai: à peine fut-il depuis quelques secondes dans l'obscurité, qu'il distingua tout comme en plein jour.

Alors il regarda tout autour de lui, alors il reconnut bien réellement son cachot.

—Oui, dit-il, voilà la pierre sur laquelle je m'asseyais! voilà la trace de mes épaules qui ont creusé leur empreinte dans la muraille! voilà la trace du sang qui a coulé de mon front, un jour que j'ai voulu me briser le front contre la muraille!....Oh! ces chiffres.... je me les rappelle.... je les fis un jour que je calculais l'âge de mon père pour savoir si je le retrouverais vivant, et l'âge de Mercédès pour savoir si je la retrouverais libre.... J'eus un instant d'espoir après avoir achevé ce calcul.... Je comptais sans la faim et sans l'infidélité!

Et un rire amer s'échappa de la bouche du comte. Il venait de voir comme dans un rêve son père conduit à la tombe.... Mercédès marchant à l'autel!

Sur l'autre paroi de la muraille, une inscription frappa sa vue. Elle se détachait, blanche encore, sur le mur verdâtre:

—Mon Dieu, lut Monte-Christo, conservez-moi la mémoire.

—Oh! oui, s'écria-t-il, voilà la seule prière de mes derniers temps. Je ne demandais plus la liberté, je demandais la mémoire, je craignais de devenir fou et d'oublier; mon Dieu, vous m'avez conservé la mémoire, et je me suis souvenu. Merci, merci, mon Dieu!

En ce moment la lumière de la torche miroita sur les murailles; c'était le guide qui descendait.

Monte-Christo alla au-devant de lui.

—Suivez-moi, dit-il; et, sans avoir besoin de remonter vers le jour, il lui fit suivre un corridor souterrain qui le conduisit à une autre entrée.

Là encore Monte-Christo fut assailli par un monde de pensées.

La première chose qui frappa ses yeux fut le méridien tracé sur la muraille, à l'aide duquel l'abbé Faria comptait les heures, puis les restes du lit sur lequel le pauvre prisonnier était mort.

A cette vue, au lieu des angoisses que le comte avait éprouvées dans son cachot, un sentiment doux et tendre, un sentiment de reconnaissance gonfla son cœur, deux larmes roulèrent de ses yeux.

—C'est ici, dit le guide, qu'était l'abbé fou, c'est par là que le jeune homme le venait trouver, et il montra à Monte-Christo l'ouverture de la galerie qui de ce côté était restée béante. A la couleur de la pierre, continua-t-il, un savant a reconnu qu'il devait y avoir dix ans à peu près que les deux prisonniers communiquaient ensemble. Pauvres gens, ils ont dû bien s'ennuyer pendant ces dix ans!

Dantès prit quelques louis dans sa poche, et tendit la main vers cet homme qui pour la seconde fois le plaignait sans le connaître.

Le concierge les reçut, croyant recevoir quelques menues pièces de monnaie; mais à la lueur de la torche il reconnut la valeur de la somme que lui donnait le visiteur.

—Monsieur, lui dit-il, vous êtes trompé.

—Comment cela?

—C'est de l'or que vous m'avez donné

—Je le sais bien.

—Comment! vous le savez?

—Oui.

—Votre intention est de me donner cet or?

—Oui.

—Et je puis le garder en toute conscience?

—Oui.

Le concierge regarda Monte-Christo avec étonnement.

—Et honnêteté! dit le comte comme Hamlet.

—Monsieur, reprit le concierge [illegible] son bonheur, Monsieur, je [illegible] généreité.

—Elle est facile à [illegible] dit le comte: J'ai [illegible] toucher plus qu'un [illegible]

[illegible]

—Ecoutez, dit le concierge, voilà ce qui est arrivé: je me suis dit: on trouve toujours quelque chose dans une chambre où un prisonnier est resté quinze ans, et je me suis mis à sonder les murailles.

—Ah! s'écria Monte-Christo, en se rappelant la double cachette de l'abbé, en effet.

—A force de recherches, continua le concierge, j'ai découvert que cela sonnait le creux au chevet du lit et sous l'âtre de la cheminée.

—Oui, dit Monte-Christo, oui.

—J'ai levé les pierres, et j'ai trouvé....

—Une échelle de cordes, des outils! s'écria le comte.

—Comment savez-vous cela? demanda la concierge avec étonnement.

—Je ne sais pas, je le devine, dit le comte; c'est ordinairement de ces sortes de choses que l'on trouve dans les cachettes des prisonniers.

—Oui, Monsieur, dit le guide, une échelle de corde, des outils.

—Et tu les as encore? s'écria Monte-Christo.

—Non, Monsieur; j'ai vendu ces différents objets, qui étaient fort curieux, à des visiteurs, mais il me reste autre chose.

—Quoi donc? demanda le comte avec impatience.

—Il me reste une espèce de livre écrit sur des bandes de toile.

—Oh! s'écria Monte-Christo, il te reste ce livre?

—Je ne sais pas si c'est un livre, dit le concierge; mais il me reste ce que je vous dis.

—Va me le chercher, mon ami, va, dit le comte; et si c'est ce que je présume, sois tranquille.

—J'y cours, Monsieur.

Et le guide sortit.

Alors il alla s'agenouiller pieusement devant les débris de ce lit dont la mort avait fait pour lui un autel.

—Oh! mon second père, dit-il, toi qui m'as donné la liberté, la science, la richesse; toi qui, pareil aux créatures d'une essence supérieure à la notre, avais la science du bien et du mal, si du fond de la tombe il reste quelque chose de nous qui tressaille à la voix de ceux qui sont demeurés sur la terre, si dans la transfiguration que subit le cadavre quelque chose d'animé flotte aux lieux où nous avons beaucoup aimé ou beaucoup souffert, noble cœur, esprit suprême, âme profonde, par un mot, par un signe, par une révélation quelconque, je t'en conjure, au nom de cet amour paternel que tu m'accordais, et de ce respect filial que je t'avais voué, enlève-moi ce reste de doute qui, s'il ne se change en conviction, deviendra un remords.

Le comte baissa la tête et joignit les mains.

—Tenez, Monsieur! dit une voix derrière lui.

Monte-Christo tressaillit et se retourna.

Le concierge lui tendait ces bandes de toiles sur lesquelles l'abbé Faria avait épanché tous les trésors de sa science. Ce manuscrit, c'était le grand ouvrage de l'abbé Faria sur la royauté en Italie.

Le comte s'en empara avec empressement, et ses yeux tout d'abord tombant sur l'épigraphe, il lut:

"Tu arracheras les dents au dragon, et tu fouleras aux pieds les lions, a dit le Seigneur."

—Ah! s'écria-t-il, voilà la réponse! Merci, mon père, merci!

Et tirant de sa poche un petit portefeuille qui contenait dix billets de banque de mille francs chacun

—Tiens, dit-il, prends ce portefeuille

—Vous me le donnez?

—Oui, mais à la condition que tu ne regarderas dedans que lorsque je serai parti.

Et plaçant sur sa poitrine la relique qu'il venait de retrouver, et qui pour lui avait le prix du plus riche trésor, il s'élança hors du souterrain, et remontant dans la barque.

—A Marseille! dit-il.

Puis en s'éloignant, les yeux fixés sur la sombre prison:

—Malheur, dit-il, à ceux qui m'ont fait enfermer dans cette sombre prison, et à ceux qui ont oublié que j'y étais enfermé!

En repassant devant les Catalans, le comte se détourna; en s'enveloppant la tête dans son manteau, il murmura le nom d'une femme.

La victoire était complète, le comte avait deux fois terrassé le doute.

Ce nom, qu'il prononçait avec une expression de tendresse qui était presque de l'amour, c'était le nom d'Haydée.

En mettant pied à terre, Monte-Christo s'achemina vers le cimetière, où il savait retrouver Morrel.

Lui aussi, dix ans auparavant, avait pieusement cherché une tombe dans ce cimetière, et l'avait cherchée inutilement. Lui, qui revenait en France avec des millions, n'avait pas pu retrouver la tombe de son père mort de faim.

Morrel y avait bien fait mettre une croix; mais cette croix était tombée, et le fossoyeur en avait fait du feu, comme font les fossoyeurs de tous ces vieux bois gisant dans les cimetières.

Le digne négociant avait été plus heureux; mort dans les bras de ses enfants, il avait été conduit par eux se coucher auprès de sa femme qui l'avait précédé de deux ans dans l'éternité.

Deux larges dalles de marbre sur lesquelles étaient écrits leurs noms, étaient étendues l'une à côté de l'autre dans un petit enclos fermé d'une balustrade de fer et ombragé par quatre cyprès.

Maximilien était appuyé à l'un de ces arbres, et fixait sur les deux tombes des yeux sans regard.

Sa douleur était profonde, presque egarée.

—Maximilien, lui dit le comte, ce n'est point là qu'il faut regarder, c'est là.

Et il lui montra le ciel.

—Les morts sont partout, dit Morrel, n'est-ce pas ce que vous m'avez dit vous-même quand vous m'avez fait quitter Paris?

—Maximilien, dit le comte, vous m'avez demandé pendant le voyage à vous arrêter quelques jours à Marseille: est-ce toujours votre désir?

—Je n'ai plus ce désir, comte, seulement il me semble que j'attendrai moins péniblement à Marseille qu'ailleurs.

—Tant mieux, Maximilien, car je vous quitte, et j'emporte votre parole, n'est-ce pas?

—Ah! je l'oublierai, comte, dit Morrel, je l'oublierai!

—Non! vous ne l'oublierez pas, parce que vous êtes homme d'honneur avant tout, Morrel, parce que vous avez juré, parce que vous allez jurer encore.

—Oh! comte, ayez pitié de moi! comte, je suis si malheureux!

—J'ai connu un homme plus malheureux que vous, Morrel.

—Impossible.

—Hélas! dit Monte-Christo, c'est un, des orgueils de notre pauvre humanité que chaque homme se croie plus malheureux qu'un autre malheureux qui pleure et qui gémit à côté de lui.

—Qu'y a-t-il de plus malheureux que l'homme qui a perdu le seul bien qu'il aimât et desirât au monde!

—Ecoutez, Morrel, dit Monte-Christo, et fixez un instant votre esprit sur ce que je vais vous dire. J'ai connu un homme qui, ainsi que vous, avait fait reposer toutes ses espérances de bonheur sur une femme. Cet homme était jeune, il avait un vieux père qu'il aimait, une fiancée qu'il adorait; il allait l'épouser, quand tout à coup un de ces caprices du sort qui feraient douter de la bonté de Dieu, si Dieu ne se révélait plus tard en montrant que tout est pour lui un moyen de conduire à son unité infinie, quand tout à coup un caprice du sort lui enleva sa liberté, sa maitresse, l'avenir qu'il rêvait et qu'il croyait (car dans son aveugle qu'il était, il ne pouvait lire que dans le présent), pour le plonger au fond d'un cachot.

—Ah! fit Morrel, on sort d'un cachot au bout de huit jours, au bout d'un mois, au bout d'un an.

—Il y resta quatorze ans, Morrel, dit le comte en posant sa main sur l'épaule du jeune homme.

Maximilien tressaillit.

—Quatorze ans! murmura-t-il.

—Quatorze ans, répéta le comte; lui aussi, pendant ces quatorze années, il eut bien des moments de désespoir; lui aussi, comme vous, Morrel, se croyant le plus malheureux des hommes, il voulut se tuer

—Eh bien? demanda Morrel.

—Eh! bien, au moment suprême, Dieu se révéla à lui par un moyen humain; car Dieu ne fait plus de miracles; peut-être, au premier abord (il faut du temps aux yeux voilés de larmes pour se dessiller tout à fait), ne comprit-il pas cette miséricorde infinie du Seigneur; mais enfin il prit patience et attendit. Un jour il sortit miraculeusement de la tombe, transfiguré, riche, puissant, presque Dieu; son premier cri fut pour son père; son père était mort.

—Et à moi aussi mon père est mort, dit Morrel.

—Oui, mais votre père est mort dans vos bras, aimé, heureux, honoré, riche, plein de jours; son père à lui était mort pauvre, désespéré, doutant de Dieu; et lorsque dix ans après sa mort son fils chercha sa tombe, sa tombe même avait disparu, et nul n'a pu lui dire: C'est là que repose dans le Seigneur le cœur qui t'a tant aimé.

—Oh! dit Morrel.

—Celui-là était donc plus malheureux fils que vous, Morrel, car celui-là ne savait pas même où retrouver la tombe de son père.

—Mais, dit Morrel, il lui restait la femme qu'il avait aimée, au moins.

—Vous vous trompez, Morrel; cette femme....

—Elle était morte? s'écria Maximilien.

—Pis que cela: elle avait été infidèle, elle avait épousé un des persécuteurs de son fiancé. Vous voyez donc, Morrel, que cet homme était plus malheureux amant que vous.

—Et à cet homme, demanda Morrel, Dieu a envoyé la consolation?

—Il lui a envoyé le calme du moins.

—Et cet homme pourra encore être heureux un jour?

—Il l'espère, Maximilien.

Le jeune homme laissa tomber sa tête sur sa poitrine.

—Vous avez ma promesse, dit-il après un instant de silence; et il tendait la main à Monte-Christo: Seulement, rappelez-vous....

—Le 5 octobre, Morrel, je vous attends à l'île de Monte-Christo. Le 4, un yacht vous attendra dans le port de Bastia; ce yacht s'appellera l'*Eurus*; vous vous nommerez au patron, qui vous conduira près de moi. C'est dit, n'est-ce pas, Maximilien?

—C'est dit, comte, et je ferai ce qui est dit; mais rappelez-vous que le 5 octobre....

—Enfant, qui ne sait pas encore ce que c'est que la promesse d'un homme.... Je vous ai dit vingt fois que ce jour-là, si vous vouliez encore mourir, je vous y aiderais, Morrel. Adieu.

—Vous me quittez?

—Oui, j'ai affaire en Italie; je vous laisse seul, seul aux prises avec le malheur, seul avec cet aigle aux puissantes ailes que le Seigneur envoie à ses élus pour les transporter à ses pieds; l'histoire de Ganimède n'est pas une fable, Maximilien, c'est une allégorie.

—Quand partez-vous?

—A l'instant même; le bateau à vapeur m'attend, dans une heure je serai déjà loin de vous; m'accompagnerez-vous jusqu'au port, Morrel?

—Je suis tout à vous, comte.

[illegible] port: déjà la fumée [illegible] du tube noir [illegible]

qui la lançait aux cieux. Bientôt le navire partit, et une heure après, comme l'avait dit Monte-Christo, cette même aigrette de fumée blanchâtre rayait, à peine visible, l'horizon oriental, assombri par les premiers brouillards de la nuit.

(*La suite à demain.*)

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

Lundi soir, 9 février 1846.

Un bonne demande pour le coton a régné dans le courant de la journée, et il en est résulté des ventes de 7,000 balles à des prix en plein. On peut considérer nos chiffres plus élevés comme étant ceux dominant.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississippi.

Inferior	5	@ 5¾
Ordinary	5¾	@ 6
Middling	6¼	@ 6½
Good Middling	6¾	@ 6¾
Middling Fair	7	@ 7⅛
Fair	7⅜	@ 7⅝
Good Fair	8	@ 8⅜
Good and Fine	9	@ 0

Il s'est fait beaucoup de transactions sur les sucres et les mélasses, principalement pour l'Ouest.

La farine a baissé de prix et l'on en a vendu aujourd'hui à $4 50.

Le change est recherché aux taux précédents. Nous cotons Sterling 6¾ @ 6¾ pour cent de prime. France f.5 35 @ f5 40. New York à 60 jours 2¼ @ 2⅜ pour cent d'escompte. Checks ⅜ @ 1 pour cent d'escompte.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Aurelius, Kelly, Boston, L H Gale
Barque Rose Standish, Spencer, New York, C J Mecker
Barque Nashua, Shaats, Philadelphie, J H Ashbridge
Brick Foster, Berry, Providence, R I, capitaine
Brick Thomas & Edward, Smalley, Philadelphie, Toby & Bogart
Brick Helen McLeod, Marston, Baltimore, J H Ashbridge
Steamer Bocas No 2, Fithian, St Louis, Bennett & Dix
Steamer W W Fry, Kinney, Mobile, C D Lehman

ARRIVÉS.

Barque Neptune, Cooper, de Rio Janeiro
Brick Rowland, Watts, de Kingston, Jam.
Brick Recurso, Galle, de la Havane
Goel Only Son, Waitt, de Wilmington
Goel Elizabeth, Johnson, de Pensacole
Goel Veto, Walker, de Springfield
Goel Interest, Doyle, de Springfield
Goel Tigress, ——, de Springfield
Steamers New Hampshire, Patterson, de Little Rock
F M Streck, Wilson, de Lafourche
Jas L Day, Reynolds, de Mobile
Agnes, Maguire, de la rivière Teunas
Princess, Sanford, de St Joseph
Concordia, Thomasson, de Vicksburg
Patriot, Budd, de St Louis
Music, Streca, de Donaldsonville
Fort Wayne, Scott, de Cincinnati
Helen, Martin, de la Balise
Dove, Burbank, de la côte
Arkansas Mail, Morrow, de l'Arkansas
North America, Caldwell, de Cincinnati

EN RIVIÈRE—MONTANT.

Navire Russell Glover, Bisson, de Boston.
Goel Willow, deux bricks et une goëlette, noms inconnus.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMÉRIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMERIQUE
Cambria, Judkins	4 fev	1 mars

DATES.

New York	fev 1	Liverpool	jan 3
Washington	fev 2	Havre	jan 1
Charleston	fev 4	Mexique	jan 21
Texas	janv 31	Havane	jan 31

Hemorrhoides! Hemorrhoides!

☞ LE MAGICAL PAIN EXTRACTOR de Dalley est un remède souverain pour cette maladie si difficile à guérir par les meilleurs traitemens. Nul doute que l'on s'empressera de recourir à ce remède si simple et si efficace. Il guérit aussi instantanément les brûlures, etc.

N. B. Gare aux contrefaçons, et l'argent rendu dans les cas de faillite. Vendu au No 51 Chartres. 5 fev—3

☞ Les articles suivants sont trop bien connus pour qu'il soit nécessaire de détailler leurs vertus, et sont en vente chez A. R. Rumsey, coin de Common et Burnes, au No 50 rue Poydras: Le Pain Extractor de Connell pour brulures, échaudures et maladies cutanées. [illegible] l'Elixir Vegetal Indien pour les rhumatismes, la goutte, etc. [illegible] Extrait de Salsepareille [illegible] Vermifuge pour les vers. [illegible] 5 fev—3

☞ La barque paquebot GENESEE, capt Minott, de New York, est en déchargement au bas du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la Levée, autrement elles seront mises en magasin à leurs frais et risques.

J. E. WOODRUFF, 60 Camp

7 fev

☞ Le navire à vapeur paquebot ALABAMA, pour Galveston, partira le 10 courant, à 8 heures P. M. précises. Ce beau navire, commandé par le capitaine H. Windle, arrivera aujourd'hui. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bas de la rue Conti, ou à MERLE, BEYLLE & Co, 79 Tchoupitoulas.

N. B.—L'ALABAMA fera des voyages réguliers pendant toute la saison partant de la Nouvelle Orléans tous les dix jours. 7 fev

COMMERCIAL EXCHANGE & READING ROOM

AU COIN DES RUES DE CHARTRES & PERDIDO,

6 Février 1846.

AVIS—Le soussigné invite respectueusement les membres du Senat et de la Chambre des Représentans de l'Etat de visiter son établissement pendant la session.

D. BRAVO.

N. B. Chaque membre recevra sous peu une invitation personnelle.

9 fev—3

REÇU par le navire Louisville de N. York, et la barque Josephine, de Philadelphie, les articles ci-dessous, à l'usage des teinturiers:

Bois d'Inde, haché menu, en barils,
Idem jaune et fustit do do
Idem du Brézil, do do
Terra merita pulvérisé, do do
Carbonate de soude, do do
Idem Potasse, do do
Racou d'Espagne, 1re qualité,
Acide tartarique,
Idem oxalique,
Idem sulfurique,
Idem nitrique, idem muriatique &c.

A. A. PEYCHAUD, 123 Royale

10 fev—3

GRAND RABAIS!

Journal l'Illustration.... par an $6, au lieu de $9
La Revue Pittoresque.... " 1, " 3
Le Juif-Errant illustré.... " 6, " 9

Le soussigné est autorisé à recevoir des abonnements aux publications ci-dessus, aux prix indiqués. Seulement, la Revue Pittoresque ne sera livrée à ce prix qu'aux abonnés du Courrier des Etats Unis et à ceux de la Semaine Littéraire.

Tout abonnement doit être payé d'avance.

Les ouvrages seront livrés francs de port, à la Nouvelle Orléans. LELIEVRE, Libraire, Encoignure Royale et Ste Anne.

10 fev

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Il a été volé chez le soussigné, dans la nuit de samedi à dimanche dernier, une montre patente en or, à secondes indépendantes, de la fabrique de John Moncas de Liverpool, portant le No 10,308. MM. les horlogers et bijoutiers ou toutes autres personnes à qui on pourrait offrir la dite montre, sont priées de la retenir.

Une récompense additionnelle de $15 sera donnée à la personne qui pourra faire découvrir le voleur.

C. KORN, 193, St. Louis

10 fev

A été conduit à la prison de police de la municipalité No. 2, FELIX, griffe âgé d'environ 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, et disant appartenir à M. Alberts de la Mobile, Alabama. Le propriétaire est prié de le retirer en payant les frais.

A. M. ELDRIDGE, gardien.

10 fev—1p

HABILLEMENTS D'HIVER AU PRIX COUTANT.

POUR $10,000 d'habillements d'hiver, à vendre immédiatement au prix coutant et au dessous.

JOHN BELLOW, 133, Vieille Levée

10 fev

Renseignemens demandés.

Les personnes qui pourraient fournir quelques renseignements sur le lieu de résidence ou de décès du sieur GRENIER dit LA FEUILLADE ou dit LA TOULADE, sont priées, dans l'intérêt de sa famille, de les communiquer à EUGENE ROCHEREAU & Co., 17 et 19 rue St. Louis

10 fev

ORANGES et Citrons en bon état, de Messine, à vendre par WYLIE & EGANA, 52, Bienville.

10 f

EMMAGASINAGE—Les soussignés prendront des marchandises à des prix modérés, dans leur magasin No. 177, rue Tchoupitoulas. G & R BUCHANAN & Co, 64, Tchoupitoulas.

10 fev

CHANVRE—65 balles travaillé, à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 64, Tchoupitoulas

10 fev

HARICOTS—50 barils haricots blancs, à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 64, Tchoupitoulas

10 fev

WHISKEY D'IRLANDE—3 poinçons, à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 64, Tchoupitoulas

10 fev

EAU-DE-VIE—Otard, Dupuy & Co, et A. Seignette, à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 64, Tchoupitoulas

10 fev

FERBLANC—75 caisses ferblanc 1 X, à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 64, Tchoupitoulas

10 fev

CIGARES COMMUNS—4 caisses, à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 64, Tchoupitoulas

10 fev

LIQUEURS DU PAYS—300 barils rum (Nouvelle Angleterre); eau de vie de la marque double Ancre, eau de-vie, esprits purs, et whiskey de différentes preuves, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

10 fev

VINS—300 paquets St. Lucar, Marsala, Malaga, Lisbonne, Sicile, Canari, Pico, Madère, Port, Sherry, Champagne, Marseille, &c en pipes, demi, quarts et huitiemes de pipe, paniers et caisses—à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins

10 fev

A LOUER dans le passage de la Bourse, quelques portes avant la rue Bienville, un joli petit magasin à trois étages, peint et tapissé à neuf. Pour les conditions, s'adresser au Dr. BLANCHARD, 105, Royale

CHEMISES, Caleçons &c—Nous avons reçu par les derniers arrivages et offrons à bas prix:—30 douzaines chemises de soie, 30 do. caleçons do, 30 do. chemises flanelle légère de saison; 50 do caleçons coton, toile et mérinos fin; 60 do chemises couleur, genre tout nouveau, 40 do chemises pour toile petits plis de mode, 30 do chemises toile fine, plis nouveaux &c.

LOISON & SYLVESTRE, 36, Chartres

9 fev

COUTILS—LOISON & SYLVESTRE, No. 36, rue de Chartres, ont reçu par les derniers arrivages et offrent à vendre à bas prix:

50 pièces coutils blancs unis, anglais, à figures;
10 do coutils français en couleur, haute nouveauté.

9 fev

JACONATS Français—Le soussigné vient de recevoir, 10 caisses Jaconats français, à la dernière mode; 2 dito Organdy, et 2 dito gingas français. Ces marchandises seront vendues à des conditions très avantageuses.

D. H. HOLMES, 26, Chartres.

9 fev

Marchandises [illegible] drawback.

COUTILS français de [illegible] couleur, Aguilas, Toile à [illegible] ce, nouveau genre, Velours [illegible] Berlin, à vendre par NORTH & [illegible]

CHANVRE—[illegible] Diana, à vendre par [illegible]

9 fev

DIVERS—[illegible] Epices, Chocolat, [illegible] Coll de Java à vendre par [illegible]

ORANGES [illegible] du Nord [illegible]

30 jan

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL.—FEVRIER 1846.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	G
Avenard, Charles	Gerber, François
Agasse d'Aquin, Mme	Genin, Mme
Andrieu, Jacinthe	Grego, Joseph
B	Grandremy, Auguste
Beros frères	J
Billaud, Jacques Joseph	Jarlan, Simon
Beauchery, Eugène	L
Borée	Leblond, Madame
C	Lapoulide, Gabriel
Cotrusta, Charles	Lebreton, la famille
Carly, Stanislas Henri	M
D	Marseille,
Dufour, Antoine	Martin, frères
Demolliens, Amedée	R
Duthil,	Raynaud, Claudius
Dufouy, Joseph	V
Dussault de la Croix	Vesque, Eugène
Derbigny, les époux	Verneuil
F	
Fazende, Edmond	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.

9 février

ECRITURE.—MM. DOLBEAR, ont ouvert leur cour d'écriture, rue du Camp, No 15, où l'on peut acquérir une écriture nette et rapide.

MM. Dolbear déclarent que tous leurs élèves suivent leurs cours, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à posséder une écriture propre à tous genres d'affaires. Les dames écriront de 10 à 11 heures A. M., et 4 à 5 heures P. M. Les messieurs à l'heure qui pourra leur convenir, soit pendant le jour ou pendant la soirée.

9 fev—1m

LIQUEURS—Le soussigné a reçu par les derniers arrivages et a en magasin:

30 barils brandy du Nord; 30 do genièvre marque double ancre, 25 do genièvre de Rock Spring; 100 do eau de peche supérieure, de Baltimore; 10 barils vieux whiskey de Monongahela; 20 do whiskey de Seigle; 12 do vieux whiskey Bourbon; 10 barils huile pour tanneurs, à vendre par

SMITH BRYAN, 80 Douane

9 fev

REÇU par les derniers arrivages, à vendre par le soussigné, à des prix modérés:

4000 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile de la marque bien connue B. Guilloux; 2000 paniers et caisses huile d'olive de Marseille et de Nice; 600 paniers vin de champagne, marque de l'Aigle et de l'Etoile; 600 caisses vin muscat de frontignan; 400 do liqueurs assorties; 100 do capres; 100 do Maraskino; 100 do curaçao; 20 do carton de Marseille; 100 barils vin de Malaga; 100 do vin imitation madère; 40 pipes vin rouge de Catalogne; 100 caisses vin rouge St Estephe et Chateau Margaux; 400 paniers anisette fine et surfine; 100 do guignolet d'Angers, 100 do bouteilles vides; 50 caisses cerises à l'eau de vie et au jus; 50 do macaroni; 300,000 bouchons fins et surfins par sacs de 500 et 1000, et balles de 10,000 et 30,000.

AUG. MOLIER, 90, St Louis.

9 fev

RAISINS ET AMANDES—337 Caisses en débarquement du brick J. Street, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 36, Vieille Levée

9 fev

CAFE JAVA—100 Sacs en débarquement du navire Françoise, de New-York, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 36, Vieille Levée

9 fev

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, Jaune et Brun, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 36, Vieille Levée. 9 fev

TABAC—[illegible] balles Vuelta de Abajo, tripes, en débarquement de l'Empresario, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 36, Vieille Levée.

9 fev

TABAC—300 balles Vuelta de Abajo, capes et tripes en magasin, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 36, Vieille Levée

9 fev

CAFE—1500 sacs café Rio et Java, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 36, Vieille Levée. 9 fev

A VENDRE—50 belles CLOCHES EN VERRE, pour jardin, grandes dimensions. Rue Conti, 56. 7 f—3

ON DEMANDE à louer immédiatement une domestique cuisinière et blanchisseuse, ainsi qu'une négritte de 10 à 12 ans pour avoir soin des enfans. S'adresser encoignure Montegut et Casa Calvo, ou au bureau naval à la Douane de 9 heures du matin, à 2 heures de l'après-midi.

7 fev—3

CIGARES DE LA HAVANE—46,000 Regalias, Flores de la Gata Europa, Diana et Aurora, en débarquement du brick Thos. Street, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 11 Royale

7 fev

FONDS de la Banque Commerciale—A vendre en sommes à la convenance des acheteurs par HEPBURN & TURPIN, 11 Royale

30 jan

CIGARES de la Havane—54,500 régalias, en débarquement du brick T. Street, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment de cigares de la Havane, marques de choix, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

TABAC en Feuilles—Quelques balles Vuelta de Abajo, à vendre en magasin, par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

SUCRE Havane, blanc et jaune, à vendre en magasin, par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

BASCULES de Fairbank, de toutes dimensions, convenables pour fonderies et cours à charbon, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 17 et 19, rue St. Louis

On peut en voir de toutes montées chez MM. Leeds & Co., Delord, et chez M. W. L. Thompson, rue Common.

7 fev

ON a besoin d'un ouvrier chez M. Auge, [illegible] rue Chartres, encoignure Bienville. On demande aussi un jeune homme comme apprenti, et qui ait de bonne conduite au magasin. 30 jan

UN bon ouvrier perruquier coiffeur, trouvera de l'emploi en s'adressant à l'encoignure des rues Conde et Dumaine. 5 fev—3

RAISINS Verts de Malaga—100 barils, en très bon état, à vendre à bon marché, par LOREILHE & Co. Enc. Royale et Douane.

6 fev

MACARONI et Vermicelli—100 caisses de Naples nouvelle importation, à vendre par LOREILHE & Co., Enc. Royale et Douane

6 fev

TABAC—36 balles tabac de la Havane, capes et tripes en débarquement du brick Empresario, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 36 Vieille Levée.

6 fev

EN débarquement du navire Kentucky, venant de Boston, et à vendre par le soussigné:

250 caisses harengs,
60 do morue.
60 barils maquereaux No 3
120 caisses saumons et conserves de Underwood
E. CAHUZAC, 34 Vieille Levée.

FARINE—336 barils farine de l'Ohio, 10,000 boisseaux grain, à bord des chalans, et à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune.

TOILES! TOILES!

IL vient d'être ouvert au No. 22, rue de Chartres, les articles de saison qui suivent, et qui seront vendus à très bon marché:

200 pièces Estoupille, qualités assorties,
100 do Bretagnes, do.
100 do Platilles, do.
300 do Toile d'Irlande, do.
20 do 10⅛, 11⅛ et 12⅛, Toile à draps,
40 do 11⅛ et 12⅛ do française
D. H. HOLMES

6 fev

EN débarquement des navires Uncas, New England, Arkansas et Ann:

25 fréquins beurre de Goshen; 100 caisses savon No. 1, 30 caisses, 75 demi dito et 100 quarts dito raisins frais, 25 barils maquereaux No. 1, 50 dito dito No. 2; 50 do tabac; 300 barillets clous, marque de Plymouth, 100 barils et 100 demi do. maquereaux No. 1; 25 dito saumon. 300 caisses, 6 tambours et 3 demi tambours morue, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune.

5 fev

NATTES de Canton—Unies à carreaux, à dessins variés, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

CHAPEAUX de Latanier—De différentes qualités, en débarquement de la barque New England, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune.

CIGARES de la Havane—84 milliers cigares en débarquement du brick Empresario, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

SUCRE de la Havane—40 caisses en débarquement du brick Empresario, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

BLANC DE BALEINE—30 caisses, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE—600 rouleaux et pièces corde et toile, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas

SUIF—78 barils suif, en bon ordre pour l'expédition, actuellement en débarquement et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas

SAINDOUX—96 barils et 100 barillets, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas

CAFE—50 sacs café Java, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas.

HUILE de Baindoux—100 barils, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas

CHAUX—300 barils, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas

TATOUT, FRERES, Importateurs de Marchandises de Fantaisie, Françaises, Anglaises et Allemandes, encoignure Chartres et Toulouse. 3 fev

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, à vendre en sommes à la convenance des acheteurs par LEOPOLD JEANNET, 28, rue St Louis.

30 jan

HUILE de tanneurs—10 bls à vendre par SMITH BRYAN, 80, Douane.

30 fev

CHAPEAUX DE PALMIER—25 caisses qualités assorties, venant d'arriver et à vendre par FROST & Co, 10 Magasins

CHAUSSETTES—300 douzaines chaussettes en laine, tricotées à la campagne, à vendre par FROST & Co, 10 Magasins

CHAPEAUX—250 caisses chapeaux noutria, castor, soie et feutre, à la dernière mode et à larges bords, à vendre par FROST & Co, 10 Magasins

HUILE DE TANNEURS—34 barils, article supérieur, à vendre par RICKER & PEARSON, 62 Camp

BLANC DE PLOMB—40 barillets de Philadelphie, sec, No. 1, en magasin et à vendre par RICKER & PEARSON, 62 Camp

BARILS VIDES A MELASSE—300 barils et 5 milliers cercles, à vendre par RICKER & PEARSON, 62 Camp

SACS EN PITRE—A vendre par RICKER & PEARSON, 62 Camp

SEL—8,000 boisseaux, chargement du brick Jane, de Bonaire, à vendre par WOOD & SIMMONS, 10 Magasins

IMPORTATION Directe, de mousseline Suisse, vix. Mousseline gaze pour robes, blanche et en couleur, unie et à raie; mousseline pour rideaux brodée et damassée, à vendre par colis par FR. PERRET, 45, Bienville.

REÇU par le Nashville du Havre—2 caisses jaconats français; 2 do gingas de Jacquard; 2 do gingas Ecossais, à vendre par FR. PERRET, 45, Bienville.

BRODERIES Suisse—Mantilles, écharpes, capotes et cols, reçus par le navire Nashville du Havre, à vendre par FR. PERRET, 45, Bienville.

ABSINTHE Suisse et Kirsch, reçu par le Nashville, à vendre par FR. PERRET, 45, Bienville.

A VENDRE [illegible] & FORSTALL, No. 46, rue [illegible]

AU PUBLIC.

MR. J. DEVOTI a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a discontinué de donner de bals à la salle St. Charles, n'ayant plus rien à faire dans la salle dont il s'agit.

Quant à ses leçons d'escrime, provisoirement, aux mêmes heures, en sa résidence, rue de Chartres, No. 123, où le trouveront toujours les personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage. 3 fev

LANGUE ESPAGNOLE.

ETUDE PRATIQUE.

LE soussigné, professeur d'espagnol, annonce respectueusement aux personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, que sa méthode d'enseignement embrasse toutes les circonstances requises pour acquérir une parfaite connaissance de la langue espagnole telle qu'elle est parlée, et il peut même en garantir la prononciation purement castillane.

S'adresser No. 14, passage de la Bourse des Marchands (Exchange Place) entre les rues de la Douane et Conti, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 1 heure de l'après-midi, et depuis 5 heures du soir jusqu'à 9.

J. S. DE PALOS.

13 dec

Langue Anglaise.

ETUDE PRATIQUE.

LE soussigné, auteur d'une Méthode Scientifique et Pratique d'enseigner l'Anglais aux adultes, annonce respectueusement aux personnes qui désirent acquérir une connaissance nécessaire de la langue Anglaise, que son mode d'enseignement est tout différent de ceux qui ont été adoptés jusqu'ici, et qu'il en garantit le succès aux élèves, en ce qu'ils parviendront à parler cette langue en toute perfection dans un plus courte espace de temps que tout autre système.

Les messieurs qui voudront entrer dans ses classes du jour ou du soir, pourront s'adresser au No. 14, Passage de la Bourse des Marchands, [Exchange Place] entre les rues Douane et Canal, depuis 9 heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après-midi, et depuis 5 heures du soir jusqu'à 9 heures.

J. S. DE PALOS, Professeur de Langues Modernes.

13 dec

A LOUER—La maison neuve en briques située à l'encoignure des rues Robertson et Esplanade, divisée en six grandes chambres, deux cabinets, galerie, etc., cuisine en briques à deux étages et quatre chambres, cour carrelée, citerne, etc. On aura lieu de juin dre le dix et possession pourra en être donnée le quinze du courant.

AUSSI—Une maison basse, rue d'Orleans, entre Marais et Villere, ayant quatre appartements, deux cabinets, galerie, etc. cuisine à deux étages et quatre chambres, cour carrelée, etc. Possession en sera donnée le premier mars. Les maisons ci-dessus ne seront louées qu'avec un bail d'au moins un an. ROBERT MURPHY, 88 Vieille Levée.

6 fev

ON désire trouver à acheter une PLANTATION Sucrière, ayant 40 à 75 esclaves de champ, les instruments aratoires et tout ce qui dépend d'une plantation de ce genre. S'adresser par spécifiant toutes les particularités et le plus bas prix que l'on accepterait au comptant. Remettre la lettre à la poste sous le couvert de D. H. 7 fev

FORMATION DE SOCIETE.

LES soussignés ont, ce jour, formé une société à l'effet de traiter des affaires généralement par commission sur les comestibles, en cette ville, sous la raison de RICHARD HAGAN & Co, au magasin No. 13, Canal Street Row.

Nlle Orleans, 29 janvier 1846.

RICHARD HAGAN.
A. SIDNEY ROBERTSON.
ALEXANDER STUART.

29 janv—30

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

C. YALE Jr.

No. 13 RUE DE CHARTRES, Nouvelle Orleans.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages, un grand et complet assortiment de marchandises de Paris, vers aux quelles il invite l'attention particulière des Marchands de cette ville et de la campagne.

Son assortiment consiste en partie des articles suivants:

Jaconat et Organdis français.
Barège nouveau genre, Balzorines et Gingas.
Robes brodées pour bal, en Tarlatane et Mousseline suisse.
Soieries et Satin riche pour robes, pour Chapeaux et Florence en couleur.
Gros de suisse noir, et noir bleu, soie d'Italie.
Toiles d'Irlande, toiles à draps, nappes et serviettes damassés.
Rubans pour Chapeaux et Bonnets, Taffetas et Satin en assortiment complet.
Crêpe et crêpe lisse, noir et couleur.
Barège vert, et voiles de différents genres.
Bombazines et Alpaca.

Aussi un grand assortiment de Marchandises Blanches, Dentelles, Toiles, Broderies, &c &c. Aussi un complet assortiment d'articles pour Modistes. Cols, Fleurs et Paille de tout genre.

Fleurs artificielles, Françaises et Américaines.

Tient aussi constamment en vente, Gants et Mitaines de toute espèce et qualité.

Bas de laine, blonds, coton et soie.

Jupons blanc, rayé et façonné.

Mouchoirs et Cravattes fantaisie; et une grande variété de marchandises, tenu dans ce genre.

C. Y. Jr. recevra par chaque navires, de nouvelles marchandises de [illegible] New York.

9 fev

MARCHANDISES EN MAGASIN—400 caisses assorties, 1,000 onces quinine française [illegible], 2,000 gallons huile de baleine blanchie pour [illegible]; 300 caisses papier à lettre [illegible] No. 3, 10 caisses cirage fraiche; 100 caisses [illegible] barils alun de Baltimore; 120 barils [illegible] barillets salpêtre raffiné de Boston; 25 barils [illegible] Baltimore; 20 barils ocre brun d'Espagne [illegible] 50 barils rouge [illegible] de plomb de la Nouvelle Angleterre [illegible] 25 barriques verres; 100 [illegible] 30 barils vieux vin d'Oporto [illegible] l'Allemagne, 10 barils saleratus de New York [illegible] de New York, [illegible] alcool de [illegible] de Rio, [illegible] vin claret, Rhum de la Jamaique [illegible]

W F VREDENBURGH & Co

7 fev 30 Vieille Levée

CHAPEAUX DE TOILE CIREE—[illegible] à vendre par FROST & Co, 10 Magasins

CHAUSSONS EN LAINE—300 douzaines, en magasin et à vendre par FROST & Co, 10 Magasins

CHAPEAUX LATANIER—30 [illegible] en magasin et à vendre par FROST & Co, 10 Magasins

HUILE—300 paniers huile [illegible] à vendre par ST. V. BARRETT, 26, Vieille Levée

LIQUEURS—100 caisses [illegible] assorties à $3 la caisse, à vendre par ST. V. BARRETT, 26, Vieille Levée

VINS—3000 caisses vin de Bordeaux à $2 [illegible], à vendre par ST. V. BARRETT, 26, Vieille Levée

SARDINES à l'Huile—[illegible] boites et demi boîtes, à vendre par ST. V. BARRETT, 26, Vieille Levée

VIN Rouge—24 barriques Bassens
14 do Monferrand
12 do St Estèphe
15 do Chateau Pesselade, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19 St Louis

POIS—1000 boîtes et demi boîtes de Camus, Colinet et Martin de la Rochelle, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19 St. Louis

SUCRE DE LA HAVANE—50 caisses de la nouvelle récolte, en débarquement du brick Empresario, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] en débarquement du brick Empresario et à vendre par B. VALLS, 26 Commune

RAISINS MALAGA—100 caisses et 100 demi dito raisins en grappes débarquant du brick T. Street, de la Havane, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier

AMANDES—50 caisses amandes douces sans coques, nouvellement reçues par le brick Cameo, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier

TABAC—13 balles Tabac de la Havane, en débarquement du brick T. Street, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier.

Charbon à dix escalins, livre.

LE soussigné fera porter à domicile du charbon de Pittsburg, en gros morceaux, à dix escalins le baril, en prenant une voie.

ROBERT MURPHY, 99 Vieux Bassin, et 62 Vieille Levée

AUSSI—500 barils charbon de forge, à vendre à bas prix. 6 fev

RAISINS—900 caisses M. R., à vendre par B. VALLS, 26 Commune

BOUCHONS—[illegible] de 1000 à vendre par B. VALLS, 26 Commune

GRAINES—[illegible] 30 sacs à vendre par B. VALLS, 26 Commune

COGNAC Rochelle [illegible] quarts, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

AMANDES—Amandes à vendre par B. VALLS, 26 Commune

CIGARES de la Havane—250,000 qualités assorties, et des meilleures marques, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

GENIEVRE de Hollande—4 pipes, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

NOIR ANIMAL—A vendre par B. VALLS, 26 Commune

VIN doux de Malaga—30 quarts, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

VINS d'Oporto, Madère, Teneriffe, Malaga en quarts et demi pipes, à vendre par B. VALLS, 26, Commune

VOIR ROUMAGE, rue St Louis, 67, offre à vendre pour [illegible] consignations: 60 demi barriques Vin blanc [illegible] très vieux; 100 barriques vin rouge de [illegible] marque de James Dillingham [illegible] vin de cargaison; 25 demi pipes et quarts [illegible] eau de vie de cognac; 300 boîtes et demi [illegible] à l'huile [illegible] petits pois [illegible] à l'eau de vie; vieux cognac [illegible]; amandes [illegible] 2 [illegible] à 30,000 et 5 fev 15

AVIS IMPORTANT.

COUVERTURES FRANÇAISES.

LE soussigné a l'honneur de prévenir les habitans et marchands de la Louisiane et des Etats voisins, que par suite du décès de M. Jean Mager, il a choisi pour ses seuls agents et représentants à la Nouvelle-Orléans, et pour tous les Etats du Sud, MM. Hte. de Goër & Riffard, qui sont et seront à l'avenir les seuls receveurs de M. Mager. Son dépôt, qui est définitivement établi dans cette maison, sera constamment bien assorti de marchandises de première qualité, et il espère par les soins et les améliorations qu'il ne cesse d'apporter à sa fabrication, justifier et étendre de plus en plus la réputation dont ses produits jouissent depuis si longtemps auprès des citoyens des Etats Unis.

Instruit que quelques fabricants et marchands ont imité sa marque, et vendent des couvertures "inférieures" sous son nom, il saisit cette occasion de prévenir le public que son seul dépôt est chez Hte. de Goër & Riffard, No. 31, rue des Magasins, et qu'il poursuivra devant les tribunaux toutes les contrefaçons et ceux qui les vendent.

Le soussigné remercie de nouveau le public de la confiance qu'il veut bien avoir en lui et il s'efforcera toujours de la mériter.

(Signé) ZOE GRANIER fils.

Montpellier, 26 décembre 1845. 6 fev

L. A. & W. HARBARIN, MARCHANDS-TAILLEURS, No. 38, rue de Chartres, tiennent un assortiment général de Marchandises de Fantaisie, et d'Habillements confectionnés à Paris, ainsi qu'un assortiment d'Articles pour le Militaire. 13 nov

J. F. MERCIER & Co., GROCERS ET MARCHANDS EN GÉNÉRAL, No. 43, Vieille Levée, ont constamment un assortiment de *Groceries Fraiches, Vins, Liqueurs*, &c., à des prix libéraux. 10 nov

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS DE COTON ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, No. 31, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 10 nov

F. T. [illegible], Commissaire-Encanteur, Encoignure des rues Louisa [illegible] [illegible] de 3 heures du matin jusqu'à six heures du soir.

11 nov

L. M. [illegible]

Une belle Habitation sucrière en culture, sur le fleuve Mississippi.

A VENDRE à des conditions avantageuses deux belles habitations sucrières avec les améliorations, ayant sucreries, moulins à sucre des derniers types, maisons de maitre, cabanes, etc., maintenant en pleine rapport. Une de ces habitations sera vendue avec ou sans les esclaves. Deux de ces habitations conviendraient à des planteurs de peu de moyens. Pour plus amples informations, s'adresser à Beard, Calhoun & Co., encanteurs et agents, No. 8, Arcade Banks. 2 fev

MAISON A LOUER à Lafayette—Une belle maison à deux étages, récemment finie, avec galerie au premier et au rez de chaussée, un petit jardin en face, citernes, etc., située rue Seconde, entre Levée et Rousseau. Possession sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

28 janv

A LOUER—Le magasin dans la maison située à l'encoignure Ste Anne et Bourgogne. S'adresser sur les lieux ou à S. O. VIGNAUD, 41, Chartres

22 janv

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orleans, 26 janvier 1846.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette banque aura lieu à la banque, lundi, 9 février prochain, de dix heures A. M. à deux heures P. M.

RICHARD RELF, Caissier

26 jan—13

AVIS—Une assemblée des actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer du Golfe du Mexique aura lieu dans les bureaux de M. A. Gordon, rue Bienville, le mardi, 10 mars prochain, de 10 heures A. M. à 3 heures P. M. pour élire cinq Directeurs de ladite Compagnie, pour servir pendant une année, conformément à la 5me section de la charte. Nlle Orleans, 27 janvier 1846.

A. GORDON,
G. MURSON,
I. T. PRESTON,
L. MILLAUDON,
JACQUES TOUTANT,

Commissaires

28 jan—9m

A VENDRE par les soussignés, sur la Levée, en débarquement du navire l'Alesto:

60 barriques vin rouge Bordeaux, Medoc,
125 do vin blanc Sauterne, excellente qualité,
20 barils vinaigre blanc,
250 milliers bouchons fins,
3 do do extra fins.

EN MAGASIN:

30 barriques vin vieux Haut Brion,
30 do do Chateau Latour,
100 caisses Haut Brion 1837,
100 do Lafitte 1834,
50 do Chateau Margaux 1839,
30 barriques vieux St. Julien, pour habitans,
200 caisses cerises, abricots et fruits à l'eau de vie,
10 caisses liqueurs assorties,
5 demi pipes vieux Cognac,
50 paniers bouteilles vides,
70 caisses sardines de la marque Delfosse,
50 paniers huile d'olive de la marque Pinguel,
100 milliers bouchons pointus,
100 do do ordinaires,
100 do do fins.

Prix excessivement modérés.

J. P. GARNIER FRERES, 145, Chartres

27 janv—30

AVIS AUX AMATEURS.

Le sieur RONNA, horticulteur de Paris, arrivé par le navire Brahma, le 26 janvier, a l'honneur d'informer Messieurs les amateurs de plantes et fleurs, et les dames en particulier, qu'il offre en vente une grande quantité de toute sorte de végétaux exotiques, tels que: Camelias en variété: Pivoines Arbores, Rhododendrons, Magnolias, Métrosideros, Protea, Citrus, Kalmia, Arbres à Fruits de toute sorte, Poiriers, Pommiers, Vignes, Bulbes, Oignons et graines de toute sorte, etc., rue de Chartres, No. 18.

4 fev—30

AVIS

AUX AMATEURS DE DAGUERREOTYPE.

LE soussigné a reçu dernièrement de France et d'Allemagne des instruments pour le Daguerreotype, ainsi que tous les accessoires qui servent à la perfection de cet art. On trouvera constamment chez lui, tous les produits chimiques servant aux préparations; le tout à des prix très modérés.

F. LANGLUME, No. 118 rue de Chartres

29 jan—1m

LE soussigné offre à vendre en magasin un grand assortiment des articles suivans, directement importés de Bordeaux et de Marseille:

50 barriques vin ordinaire de Bordeaux, Montferrand,
40 do vin de Marseille.
50 tierçons vin blanc.
3 pipes genièvre de Hollande.
10 barils rum de New York, 15 do genièvre do
10 do brandy do.
30 caisses vin de Bordeaux, diverses marques
150 do liqueurs assorties.
50 caisses Curaçao, 25 caisses maraschino.
40 paniers huile, 20 paniers anisette.
40 caisses cerises à l'eau de vie,
25 do Kirschenwasser,
10 barils vieux Monongahela whiskey.
3 demi pipes Cognac Pellevoisin,
4 demi pipes vieux cognac fine champagne;
24 barils vieux Madère,
50 barils vin de Porto, 75 barils vin de Madère,
A vendre par P. LONGIS, No. 116 rue Royale.

2 fev

MOUSSELINE ET LINONS—Reçu par les derniers arrivages du Havre, des meilleures manufactures Suisses, un assortiment complet de Mousselines blanches et en couleur, unies rayées et brodées, parmi lesquelles des robes et de belles toilettes de Bals.—Aussi—Une petite caisse de Broderies, en superbe, une caisse mouchoirs brodés, damassés; une do rayés et croisés, une do en broderies, très riche.

Un lot de collerettes et capottes brodées.

Tous ces articles seront vendus pour du comptant à meilleur marché qu'à New York. FR. PERRET, 45, Bienville au fev

BLANC DE PLOMB de Conklin, pure, extra et No. 1 et 2, en barillets de 500, 250, 125 et 25 livres chaque, *garanti de qualité égale à toute autre manufacture américaine*, en magasin et à vendre à bas prix par B. B. SNIDER, 64 Poydras

6 fev—12

RECEMMENT Reçu, 2 caisses Jaconats français, 2 do. ginga do, à vendre par FR. PERRET, 45, Bienville.

2 fev

SANGSUES.

10 MILLIERS sangsues Hongroises, reçues par le navire Alesto, venant de Bordeaux, et à vendre à des prix modérés, à l'entrepôt, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No. 86, continuation de la rue Royale.

J. P. SOUBIRAN

6 fev

SANGSUES! SANGSUES!

LE soussigné reçoit par les arrivages d'Europe, des Sangsues Hongroises et Bordeaux, qu'il vend en gros et à bas prix ordinaires.

Aux No. 167, Chartres, et 43, rue St. Charles. On trouvera aussi à des prix extrêmement modérés au magasin, No. 13, rue du Camp, 650 cages à oiseaux en fil de cuivre, 100 lunettes d'approche de différentes manufactures, 500 sacs en tapis, beaux pupitres, boîtes à ouvrage pour dames; vases à fleur; 1000 gravures de Julien, et un assortiment général d'autres gravures de New-York, &c. Le plus grand assortiment en ville. Le tout à des prix extrêmement modiques.

J. B. RUBION, No. 13, Camp, 167, Chartres et 43 St. Charles.

4 fev

SANGSUES.

REÇU par les derniers arrivages un lot de superbes sangsues, à vendre au dépôt général, rue du Quartier No 46, près l'Hotel des Monnaies.

RENAUD PETITBIEN

On trouvera également dans le même établissement des eaux minérales, gazeuses première qualité, approuvées par la société chirurgico médicale, séance du 30 aout 1845

10 nov

LISTADES, ARABIAS, &c.

LES soussignés ont actuellement en magasin, et offrent à vendre 25 caisses listades en 4/4, 8 caisses listades de l'Union, 10 dito arabias 3/4, 10 do ambans de [illegible]; 50 ballots coutil d'un nouveau genre, 10 caisses batiste à carreaux, 12 caisses coutil fil blanc, 15 caisses toile d'Irlande, 5 dito draps 10/4, 2 dito toile à draps 12/4, 2 dito coutil à matelats, 2 dito couvertures de laine superfine.

Toutes ces marchandises sont fraiches et seront vendues par colis, à aussi bas prix qu'on pourrait les obtenir dans les villes du Nord. Nous prions particulièrement les détaillants de la ville et de la campagne et particulièrement ceux de la Mobile, Natchez, Vicksburg, etc., qui viennent en ville, de venir examiner cet assortiment.

H. DE GOER & RIFFARD, 31 rue des Magasins

15 jan

CHEMISES FRANCAISES.

No. 77, ST. LOUIS, ENTRE ROYALE ET BOURBON.

MME J. HENRY, de Paris, a l'honneur d'informer MM. les fashionables de la Nouvelle-Orléans que, récemment arrivée, elle vient de fonder en cette ville, un atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Munie des patrons les plus en vogue parmi le beau monde Parisien, elle espère se concilier un nombreux patronage tant par le fini du travail que par le choix de la toile et des dessins. Elle s'occupe encore de toutes sortes de broderies, mais particulièrement sur canevas sur drap, velours et satin.

Mme Henry demande de bonnes ouvrières et elle accepteera des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail. 3 fev—1m

CHAPELLERIE PARISIENNE.

Rue de Chartres, No. 60.

L. SIMONET & Cie., viennent de recevoir par le navire Brahma, du Havre, un nouvel assortiment de Chapeaux soie, feutre et castor à la Polka, Mazurka et Russe.

Ils attendent par les premiers arrivages de France un grand choix de Chapeaux d'été, tels que castor, feutre gris, paille d'Italie, paille Suisse, &c. &c.

Aussi du Tampico—10 balles Panama, qu'ils vendront à très bas prix. 3 fev

Madame F. FRYER,

ENCOIGNURE BIENVILLE ET ROYALE,

VIENT de recevoir par le navire Nashville, du Havre, un grand assortiment de jolis chapeaux de paille et autres, pour le printemps. Aussi de belles mousselines pour robes, Foulards et foulards pour robes, et de la lingerie fine, qu'elle vendra en calculé. 24 jan

J. FEYTEL,

Encoignure Chartres et Conti,

A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir de Paris un superbe assortiment de MONTRES et de PENDULES, qu'il vendra à des prix très modérés. Tous les articles ayant été fabriqués d'après ses ordres, il peut les recommander d'une manière toute particulière. Il a reçu également de France, une grande variété de BIJOUTERIES comprenant une infinité d'objets pour Dames, ainsi qu'un beau choix d'ARTICLES de FANTAISIE.

5 fev—2m

A VENDRE par les consignés à des prix très modérés, pour du comptant: Jaconats français (haute nouveauté de Dolfus, Mieg & Co.); Jaconats français (haute nouveauté de Hoch, Gros & Co.); Bareges, nouveauté, pour robes; Organdi nouveauté pour robes; Batiste d'Ecosse à carreaux et à raies; Echarpes de barege, rayures satinées; Mousseline suisse unie et à raies; Mousseline suisse à carreaux et à fleurs; Ginga fil à petits carreaux; Lasting noir pour souliers; Pique blanc pour gilets; Coutil fantaisie pour pantalons; Casimir blanc et paille; Toile à draps et Osnaburg; Brin gris pur fil; Chapeaux de paille pour dames; Foulards tout soie, unis et croisés. D'importations américaines: Un grand assortiment de batist [illegible] de marchandises de saison.

27 jan DAVID & CHAPPE, 12 et 25 Chartres

Articles pour Bals Parés et Travestis.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, les marchandises ci-après, très convenables pour costumes de bals et soirées: Velours coton et soie ponceau, cerise, cramoisi, vert, violet et noir, dito coton ponceau, cerise, ramoisi, vert, violet et noir, coton fleurs et turbans derniers nouveautés, robes d'organdis brodées et unies, barrège tout soie (nouveauté) do à carreaux et raies, mousseline suisse unie et à fleurs, satin, fleurs blanche, blanche et noire satin très lourd, [illegible] de toutes les couleurs, rubans de toutes les nuances et de toutes les largeurs, monchoirs brodés et garnis, gants, [illegible] en soie, organdi blanc, rose et bleu, [illegible] chez en dentelles, dentelles de toutes les largeurs, [illegible] calme rose, bleu et noire, masques, cachemire [illegible]

DAVID & CHAPPE, Encoignure Chartres et Conti.

24 jan

NOUVEAUTES par liquidation.—J. DELOUVRE, cessant les affaires au mois de mars prochain, a l'honneur d'annoncer aux dames et au public en général, qu'il vend en ce moment, au prix de fabrique, tous ses articles de modes et nouveautés, tels que: chapeaux et capotes pour dames et enfans, cachemirs et mousselines laine, soieries riches pour robes, toilettes de bal, écharpes, manchons, boas, échapes cachemir véritable, écharpes crêpe de Chine, [illegible] assortiment tous articles de broderies et de passementerie [illegible] J. DELOUVRE, 141, Royale

$35,000 [illegible] EPAN, A VENDRE [illegible] à des prix [illegible] au [illegible] Magasins.

ALFRED MONROE

[illegible] ET [illegible] à vendre [illegible] St-Louis, No. 26